

# Aide à la permanence artistique et culturelle : fabriques de culture

## REGION ILE-DE-FRANCE

Nouvelle session du 02 mai 2024 au 03 juin 2024.

## Présentation du dispositif

La Région soutient le fonctionnement des lieux de fabrique franciliens dans leur activité d'accueil et d'accompagnement des équipes artistiques.

## Conditions d'attribution

### A qui s'adresse le dispositif ?

#### — Entreprises éligibles

Sont éligibles les personnes morales de droit public ou privé ayant au moins 1 an d'existence, ayant leur siège social et exerçant leur activité principale en Île-de-France.

La structure doit :

- être soutenue financièrement par au moins 1 partenaire public avéré autre que la Région Île-de-France (État et/ou collectivité territoriale),
- être dotée de moyens humains, logistiques et techniques professionnels suffisants pour garantir la faisabilité du projet,
- respecter les différentes législations en vigueur.

### Pour quel projet ?

#### — Présentation des projets

Sont éligibles les projets de :

- partage de l'outil de travail (mutualisation ou accueils ponctuels) avec des conditions précises du partage (durée, moyens ou personnels mis à disposition, aide à la production, accompagnement, diffusion, actions avec les publics),
- accueil de résidences de création, d'expérimentation ou recherche,
- accompagnement professionnel d'équipes artistiques, une part de jeunes équipes,
- soutien à la création,
- soutien à l'innovation artistique et au renouvellement des formes,

---

## Montant de l'aide

### De quel type d'aide s'agit-il ?

Le soutien régional est plafonné à 40% du budget annuel de la structure dans la limite d'une subvention régionale de 200 000€.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme ?

Le dépôt des demandes de subvention, se fait uniquement en ligne, sur la plateforme régionale [mesdemarches.iledefrance.fr](https://mesdemarches.iledefrance.fr).

---

## Critères complémentaires

- Création datant d'au moins 1 an.

---

## Organisme

### REGION ILE-DE-FRANCE

- **Conseil régional d'Île-de-France**  
2 rue Simone Veil  
93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE

---

## Déposer son dossier

- <https://mesdemarches.iledefrance.fr/>